

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 2 juin 2025, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Joël Jobin, Michel Gagnon et Jérôme Petit et Mesdames Lucie Grenier et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Élodie St-Pierre, technicienne en administration sont aussi présentes à la séance.

2025-0602-143

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme petit, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
 - 5.1. Suivi
 - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 5.1.2. État financier – Avril 2025
 - 5.1.3. Camp de jour 2025
 - 5.1.4. Achat du véhicule pour Travaux publics
 - 5.2. Correspondance
 - 5.2.1. Statistiques – Réseau des agents de développement locaux 2024
 - 5.2.2. MRC d'Abitibi – Acceptation du projet Flic
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Modification Règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134
8. Avis de motion - Règlement # 212 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux
9. Projet de règlement # 212 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux
10. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Dépôt de projet
11. La Traversée des Z'Elles – Demande d'autorisation
12. Club de L'Âge D'Or de Barraute – Demande d'aide financière
13. SP Canada – Appui pour le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
14. Dérogation mineure – 5 379 128
15. Dérogation mineure – 5 701 866
16. Gestion Tommy Guillemette – Projet d'agrandissement
17. OMNIFAB – Soumission pour installation de la pompe eau potable
18. Tarifs pour remplissage de réservoirs
19. Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) – Programmation de travaux
20. MRC d'Abitibi – Partage de ressources
21. MRC d'Abitibi – Protocole d'entente ADL
22. MRC d'Abitibi - Désincarcération

23. Pétition pour réduction de vitesse sur la Route 397 Nord
24. FQM Éco 360 – Dépôt de projet
25. CISSSAT « S'unir pour un mieux-être collectif » – Dépôt de projet
26. Mont-Vidéo – Soumission Fond Forêt 2025-MTV (2^e appels d'offre)
27. Démission et engagement chauffeur de camion / journalier
28. Vacances de la directrice générale
29. Mont-Vidéo – Annulation de l'entente de procédure
30. Varia :
31. Deuxième période de questions
32. Levée de l'assemblée

2025-0602-144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2025 soit et est par la présente adopté.

2025-0602-145

ADOPTION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUE MAI 2025

#38952	Revenu Québec - DASP avril 2025	26 387,91 \$
#38953	Agence du revenu du Canada - DASF avril 2025	10 106,24 \$
#38954	SSQ Groupe Financier - Assurances collectives Mai 2025	4 239,00 \$
#38955	Assiette Gourmande - Cert. cadeau	40,00 \$
#38956	Scadalliance - Batteries de remplacement eau usée	1 600,45 \$
#38957	Microbrasserie Le Prospecteur - Bar aréna	651,13 \$
#38958	Annulé	- \$
#38959	Josée Beaugard - Frais de déplacement	91,96 \$
#38960	Medimage - Tag de rassemblement pompiers	131,53 \$
#38961	Avenir Énergie - Propane Aréna/Hôtel de ville/Caserne/Garage	1 883,77 \$
#38962	Komutel - Location alertes 911	181,09 \$
	Les Entreprises Hardy - Cert. cadeaux/Essence	
#38963	pompier/Essence Pic 003	275,51 \$
#38964	Traction Amos - Filtre à l'huile Cam 011	67,77 \$
	Nortech - Service technique/Nom de domaine/Comptes	
#38965	microsoft	929,46 \$
#38966	MRC d'Abitibi - 1re vers. Quotes-parts	65 933,00 \$
#38967	GLS - Transport	72,86 \$
#38968	Vitrierie Commerciale DB - Réparation porte Hôtel de ville	500,95 \$
#38969	Wolseley Canada - Asphaltes	1 651,50 \$
#38970	Les Huiles HLH - Dièsel	2 850,44 \$
#38971	Ministre des Finances - Inscription formation eau usée OW-2	133,00 \$
#38972	Joannie Champoux - Frais de déplacement	46,20 \$
	Centre de rénovation Barraute - Eaux	
#38973	usées/Biblio/Produits/Aréna/Caserne	3 302,17 \$
#38974	Canadien National - Passage à niveau Mai 2025	731,00 \$
#38975	Buro Plus Gyva - Papier	426,37 \$
#38976	Offroy.ca - Système téléphonique	247,01 \$
#38977	Télébec - Frais annuel	26,79 \$
#38978	Vidéotron - Internet biblio/Hôtel de ville	114,86 \$
#38979	Fabrique St-Jacques Le Majeur - Aide financière perron église	50,00 \$
#38980	Réseau Biblio A-T - Cartes abonnés/Roman endommagé	153,77 \$

#38981	Mécanique Gélinas - Essence Pic 005/Cert. cadeau	80,05 \$
#38982	Dépanneur Béjamy - Essence Pic 005/Pic 003	644,63 \$
#38983	Intermarché Barraute - Hôtel de ville/Aréna	1 624,85 \$
#38984	Annulé	- \$
#38985	Annulé	- \$
#38986	Plamondon Mario, France Lévesque - Remb. boîte aux lettres Les entreprises Hardy - Essence Pic 003/Pic 005/Cube 01/E	60,91 \$
#38987	606	652,70 \$
#38988	Soma Ford - Véhicule travaux publics	55 188,00 \$
#38989	Visa Desjardins - SAQ/Caméra chasse/Cartes affaires/Brouette	1 227,32 \$
#38990	Autobus Maheux - Transport analyses	65,05 \$
#38991	Bell Mobilité - Cellulaires	520,00 \$
#38992	Ville de Rouyn-Noranda - 5 Examens pompier	1 391,78 \$
#38993	Municipalité de Landrienne - Compost janvier à avril 2025	3 055,31 \$
#38994	Ville d'Amos - Traitement des mat. résiduelles Avril 2025	11 639,40 \$
#38995	Hydro-Québec - Aréna/Pompesses/Luminaires/Garage	11 172,88 \$
#38996	Ministre des finances - 1re vers. Sûreté du Québec	67 794,00 \$
#38997	Avenir Énergy - Cylindres aréna/Propane serre	497,72 \$
#38998	Annulé	- \$
#38999	Hydro-Québec - Pompesses/4 H/Eaux usées/Caserne/Bassins	3 168,61 \$
#39000	Addénergie - Borne électrique caserne	302,38 \$
#39001	Zip Lignes - Numéros civiques/Signalisation air de protection Josée Beauregard - Frais de déplacement/Immatriculation Pic	214,13 \$
#39002	007	427,10 \$
#39003	Les Huiles HLH - Dièsel	4 833,49 \$
#39004	Graphica Impression - Chèques Magny Électrique - Réparation moteur électrique soufflante	314,92 \$
#39005	eau usée	1 993,96 \$
#39006	Sports Experts - Filet de tennis	402,41 \$
#39007	Claire St-Pierre - Entretien ménager	1 045,54 \$
#39008	Maxim Naud-Gagnon - Frais de déplacement test pompe	110,00 \$
#39009	Transport ACC - Fardier	336,30 \$
#39010	Vidéotron - Internet Aréna/Garage	335,10 \$
#39011	Équipement Amos - Estimation Cam 016	825,84 \$
#39012	Nortech - Service technique	179,65 \$
#39013	Mario Rivest - Repas pompier M & M Nord-Ouest - Manille Mac 006/Garage/Sable	96,50 \$
#39014	sandblast/Vestes/Cam 014/ kit de montage pneus	1 011,25 \$
#39015	DHC Avocats - Honoraires professionnels	1 549,86 \$
#39016	H2 Lab - Analyses	1 268,75 \$
#39017	Drolets équipements - Chèque perdu Salaires Mai 2025	779,04 \$ 61 336,13 \$
	Total	<u>332 583,39 \$</u>

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande la date de la prochaine rencontre pour le CLSC.

Une citoyenne demande un suivi par rapport au dossier des roulottes.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTE À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 2 juin 2025.

ÉTAT FINANCIER – AVRIL 2025

L'état financier d'avril 2025 a été déposé.

CAMP DE JOUR 2025

Mme Beauregard nomme les animateurs du camp de jour de la saison 2025.

ACHAT DU VÉHICULE POUR TRAVAUX PUBLICS

Un pickup Ford F-150 a été acheté pour les travaux publics. Un montant de 55 188 \$, taxes incluses, affectera le surplus accumulé.

CORRESPONDANCE

STATISTIQUES – RÉSEAU DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX 2024

En 2024, c'est :

- 316 activités organisées par les ADL pour les citoyens ;
- 356 rencontres pour les activités, comités et rencontres des ADL ;
- 129 projets dans lesquels les ADL sont impliqués ;
- 82 comités différents ;
- 39 formations suivies par les ADL ;
- 138 demandes d'aide financière ;
- 2 183 535 \$ reçu en subventions.

MRC D'ABITIBI – ACCEPTATION DU PROJET FLIC

Une somme de 1 000 \$ nous sera accordé pour notre projet local « Marché Public ». Cependant, la somme sera peut-être transférée au fond PDZA.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

MICHEL GAGNON – DISTRICT # 1

Une rencontre avec Sayona a eu lieu durant le mois de mai. Plusieurs sujets ont été abordés.

Le CDE a tenu son assemblée générale annuelle. La présentation des états financiers s'est faite ainsi que les élections des membres du comité.

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour le dossier du CPE. Le dossier est encore en action. Un contact a été établi avec le CPE de Lorrainville afin d'avoir des informations. Aussi, une rencontre avec la députée Suzanne Blais s'est tenue pour discuter du dossier. Le dossier du service de garde en milieu communautaire sera mis prioritaire.

LUCIER GRENIER – DISTRICT # 3

Le comité d'embellissement est en attente de réponse de futurs membres.

Pour ce qui est de la politique des aînés, les membres sont dans l'attente de la consultation publique.

Pour la Foire du Camionneur, le projet va de bon train. Ils sont à la recherche d'un entrepreneur et de machineries afin de poser une calvette sur le nouveau site.

Le comité serre et jardin a planté plusieurs fleurs. De plus, le jardin communautaire a comblé toutes ses places pour semer.

JOËL JOBIN – DISTRICT # 4

Le comité de consultation d'urbanisme (CCU) a eu des demandes de dérogations mineures. Le tout a été discuté lors des CCU.

2025-0602-146

MODIFICATION RÈGLEMENT # 205 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134

Attendu que le conseil entend modifier son règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134 afin d'ajouter les modifications aux grilles de spécifications RA-8 et RA-9 ;

Attendu que pour donner suite à un examen de conformité du règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134 réalisé par le service de

l'aménagement de la MRC d'Abitibi, il y a lieu de modifier les grilles de spécifications RA-8 et RA-9 ;

Attendu que les modifications à apporter sont mineures et constituent des détails qui ne changent en rien la nature du règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134 ;

Attendu que le conseil a pu prendre connaissance du règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134, avec modifications proposées incluses et ce avant la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, appuyé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu : Que le règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

2025-0602-147

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 212 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par M. Jérôme Petit, qu'au cours de cette même séance le projet de règlement est déposé et qu'à la séance du 7 juillet 2025, le règlement sera présenté.

2025-0602-148

PROJET DE RÈGLEMENT # 212 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Lecture faite, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 212 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux.

2025-0602-149

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) – DÉPÔT DE PROJET

Attendu que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

Attendu que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

Attendu que la Municipalité de Barraute doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 23 445 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 18 756 \$;

Attendu que la Municipalité de Barraute doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un (e) de ses représentant (e)s à signer cette demande ;

Pour ces motifs, sur la proposition de Mme Lucie Grenier, appuyée par M. Jérôme Petit, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Barraute autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de

celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Madame Josée Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-0602-150

LA TRAVERSÉE DES Z'ELLES – DEMANDE D'AUTORISATION

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation de La Traversée des Z'Elles ;

Attendu que pour une 10^e année, La Traversée des Z'Elles désire avoir l'autorisation de la municipalité pour sillonner nos chemins ;

Attendu que cet évènement sera de passage le 12 juillet prochain et arrêteront au parc de la Foire pour prendre leur photo de groupe. Ils arriveront par la 386 et repartirons vers la Route 397 Nord en direction de Val-d'Or ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise la Traversée des Z'Elles à emprunter les chemins municipaux.

2025-0602-151

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE BARRAUTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'aide financière de la part du Club de l'Âge d'Or de Barraute ;

Attendu que les fonds serviront à l'installation d'une thermopompe afin de pouvoir offrir une salle climatisée pour les activités et les locations estivales ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue une somme de 70 \$ au Club de l'Âge d'Or de Barraute afin de contribuer à l'installation d'une thermopompe pour offrir le confort d'une salle climatisée pour les activités et les locations de salle durant l'été.

2025-0602-152

SP CANADA – APPUI POUR LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Attendu que chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

Attendu que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

Attendu que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

Attendu que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP ;

Attendu que les programmes offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

Attendu que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie ;

Attendu que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

En conséquence, il est proposé par le conseil municipal et résolu unanimement ;

- De décréter que le mois de mai est le mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques ;
- Que le conseil municipal de la Municipalité de Barraute encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

2025-0602-153

DÉROGATION MINEURE – 5 379 128

Attendu que les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par M. Jordan Morin sur le lot 5 379 128, cadastre du Québec, situé au 680, 13^e Avenue à Barraute et portant sur le problème suivant :

- Autorisation pour l'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite pour permettre à l'occupant l'accès à sa maison ;

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage ;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affichée aux endroits prescrits le 1^{er} mai 2025 ;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2025-02) et recommandent l'émission de cette dérogation mineure ;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure M. Jordan Morin, sur le lot 5 379 128, cadastre du Québec afin d'autoriser l'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite lui permettant l'accès à sa maison.

2025-0602-154

DÉROGATION MINEURE – 5 701 866

Attendu que les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par Mme Catherine Dearling et M. Daniel Pelchat sur le lot 5 701 866, cadastre du Québec, situé au 180, 2^e Rue Ouest à Barraute et portant sur le problème suivant :

- Positionnement du garage en cours avant à 4.88 mètres de la ligne au lieu de 6 mètres, côté de la 2^e Avenue ;
- Distance entre bâtiment principal et garage à 2.4 mètres au lieu de 3 mètres.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage ;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affichée aux endroits prescrits le 15 mai 2025 ;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2025-03) et recommandent l'émission de cette dérogation mineure ;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure Mme Catherine Dearling et M. Daniel Pelchat, sur le lot 5 701 866, cadastre du Québec concernant le positionnement du garage en cours avant à 4.88 mètres de la ligne au lieu de 6 mètres, côté de la 2^e Avenue et la distance entre son bâtiment principal et son garage à 2.4 mètres au lieu de 3 mètres.

2025-0602-155

GESTION TOMMY GUILLEMETTE – PROJET D’AGRANDISSEMENT

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d’une lettre de Gestion Tommy Guillemette souhaitant acquérir un terrain appartenant à la Municipalité, situé sur la Route 397 Sud ;

Attendu que ce terrain lui servirait à construire un garage d’alignement de camion ainsi qu’un entrepôt de pneus ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la demande de Gestion Tommy Guillemette soit refusée puisque la Municipalité de Barraute désire conserver son espace pour des projets futurs vu déjà l’espace restant restreint.

OMNIFAB – SOUMISSION POUR INSTALLATION DE LA POMPE D’EAU POTABLE

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

2025-0602-156

TARIFS POUR REMPLISSAGE DE RÉSERVOIRS

Attendu que la Municipalité de Barraute souhaite ajouter à sa grille de tarification un prix pour le remplissage des réservoirs d’eau ;

Attendu que ce prix est applicable à la suite de toutes interventions sur notre territoire auprès de toute personne qui n’habite pas le territoire de la municipalité ou de toutes interventions à l’extérieur de la municipalité, et ce, afin de compenser les frais réels et les coûts inhérents à une telle intervention, à moins d’une autre entente conclue ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute fixe le prix à 196,10 \$ de l’heure lors d’une demande de remplissage de réservoir d’eau situé à l’extérieur de notre territoire. Ce prix s’ajustera chaque année en fonction de l’indexation annuel.

2025-0602-157

PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D’EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

Attendu que la Municipalité de Barraute doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

Il est proposé par Mme Lucie Grenier secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que :

- La Municipalité de Barraute s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;
- La Municipalité de Barraute s’engage à être la seule responsable et à

dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

- La Municipalité de Barraute s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité de Barraute s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité de Barraute s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2025-0602-158

MRC D'ABITIBI – PARTAGE DE RESSOURCES

- Attendu que les municipalités de la MRC d'Abitibi sont confrontées, occasionnellement ou régulièrement, à des contraintes en matière de ressources humaines ou matérielles, les obligeant à trouver rapidement des solutions pour contrer cette problématique qui nuit au bon déroulement de leurs services aux citoyennes et citoyens ;
- Attendu que les municipalités souhaitent préserver leur autonomie, tout en explorant la possibilité de partager certaines ressources entre elles, et ce, selon les besoins spécifiques de chacune ;
- Attendu que la réalisation d'une étude de la situation de chaque municipalité s'avère nécessaire pour dresser un diagnostic clair de leurs forces, ainsi que pour identifier leurs forces, ainsi que pour identifier leurs défis actuels et à venir à court, moyen et long terme, dans le but de pallier ces enjeux liés aux ressources humaines ou matérielles ;
- Attendu que les orientations énoncées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans son plan stratégiques 2023-2027 visant à renforcer le soutien offert aux organismes municipaux pour créer des conditions propices à l'essor des communautés ;
- Attendu que le développement par le MAMH d'une stratégie pour un renforcement de la gouvernance municipale, dont un des trois grands axes vise à soutenir la mise en commun structurante de services par la coopération intermunicipale ;
- Attendu qu'une demande d'aide financière peut être soumise dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, qui vise à assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités ;
- Attendu que les municipalités de la MRC d'Abitibi approuvent et soutiennent le dépôt d'un projet commun d'étude diagnostique de leur situation respective et acceptent d'y participer, tout en se réservant la possibilité de se retirer du processus après réception de leur propre diagnostic ;
- Attendu que la municipalité régionale du comté d'Abitibi est mandatée pour procéder au dépôt de la demande d'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, appuyé de Mme Manon Plante et résolu à l'unanimité des conseiller et conseillères présents (es) que la présente résolution soit adoptée et qu'elle stipule les points suivants :

- Le conseil municipal de la Municipalité de Barraute s'engage à participer au projet commun d'étude et de diagnostic de la situation des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi ;
- Le conseil municipal de Barraute autorise le dépôt du projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale ;
- Le conseil municipal de Barraute nomme la MRC d'Abitibi comme organisme responsable du projet.

2025-0602-159

MRC D'ABITIBI – PROTOCOLE D'ENTENTE ADL

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu le protocole d'entente entre la MRC d'Abitibi et la Municipalité de Barraute pour favoriser la concertation et la formation des agents de développement locaux pour les années 2025-2026-2027 ;

Attendu que l'agente de développement locale de la municipalité devra participer à au moins 7 des 10 rencontres mensuelles territoriales des agents de développements locaux ;

Attendu qu'un rapport annuel devra être complété afin de décrire toutes les actions réalisées par l'ADL ;

Attendu qu'une subvention de 5 489 \$ représentant un maximum de 25 % du salaire et des avantages sociaux sera versée ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise Madame Josée Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente entre la MRC d'Abitibi et la Municipalité de Barraute pour favoriser la concertation et la formation des agents de développement locaux pour les années 2025-2026-2027.

MRC D'ABITIBI - DÉSINCARCÉRATION

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

2025-0602-160

PÉTITION POUR RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 397 NORD

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une pétition de la part de plusieurs citoyens de la Route 397 Nord ;

Attendu que cette pétition sert à déposer une demande au ministère des Transports afin de diminuer la limite de vitesse à 70 km /h ;

Attendu que ce secteur de route est beaucoup achalandé puisqu'il y a présence d'entreprises de transport (Fabrimac, Excavation Mathieu Frigon et Bois GLA), les autobus scolaires de Transport R. Desrosiers se stationnant au 97, Route 397 Nord, Mécanique Gélinas pour des services de gaz et de dépanneur et bien plus ;

Attendu que des accidents causant décès sont déjà survenus dans ce secteur ;

Attendu que vu la présence de beaucoup de camions lourds, il serait préférable de diminuer la limite de vitesse à 70 km/h afin de sécuriser les usagers de cette route ;

- Attendu que le secteur visé est sur la Route 397 Nord, à partir de la limite à 90 km/h à la sortie du village jusqu'à l'avenue de la Promenade (entrée au lac Des Carifel), à Barraute pour une limite à 70 km/h ;
- Attendu qu' à l'entrée ou sortie de plusieurs municipalités, la limite de vitesse est à 70 km/h ;
- Attendu que la Municipalité de Barraute demande au ministère des Transports de réévaluer leur décision ;
- Attendu que par le passé, deux demandes portants les numéros de résolution 2021-1004-159 et 2023-0905-162 avaient été envoyées au MTQ, mais toutes les deux ont été refusés ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute désire modifier la limite de vitesse à 70 km/h au lieu de 90 km/h à partir de la limite à 90 km/h à la sortie du village jusqu'à l'avenue de la Promenade à Barraute pour une limite à 70 km/h.

2025-0602-161

FQM ÉCO 360 – DÉPÔT DE PROJET

- Attendu que la Municipalité de Barraute désire déposer un projet pour le programme Énergie 360 ;
- Attendu que pour ce projet, une étude de faisabilité de nos infrastructures municipales sur les gaz à effet de serre (GES) doit être faite ;
- Attendu que cette étude faite par des ingénieurs n'engage à rien la municipalité, elle servira seulement pour une qualification au financement ;
- Attendu que si la municipalité est admissible, la FQM remet un rapport détaillé et sélectionne un entrepreneur pour réaliser les travaux.
- Attendu que le paiement des travaux à l'entrepreneur sera entièrement couvert par les économies d'énergies réalisées sur un maximum de 10 ans ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise l'agente de développement locale, Madame Joannie Champoux, à déposer le programme Énergie 360 afin de faire une étude de faisabilité de nos infrastructures municipales sur les gaz à effet de serre (GES).

2025-0602-162

CISSAT « S'UNIR POUR UN MIEUX-ÊTRE COLLECTIF » - DÉPÔT DE PROJET

- Attendu que la Municipalité de Barraute désire déposer un projet dans le programme financier « S'unir pour un mieux-être collectif » ;
- Attendu que ce projet a pour but de donner aux adolescents de la municipalité un espace afin de faire de la peinture ;
- Attendu que la première phase consisterait à faire un graffiti au skatepark et la deuxième phase se situerait à la bibliothèque municipale ;
- Attendu que ce projet sera fait en collaboration avec la MDJ l'élan et l'école secondaire Natagan sur les heures de cours avec un(e) artiste ;
- Attendu que le montant de financement maximum accordé est de 30 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise l'agente de développement locale, Madame Joannie Champoux, à déposer le projet dans le programme financier

« S'unir pour un mieux-être collectif » afin de favoriser le mieux-être des adolescents de notre territoire.

2025-0602-163

MONT-VIDÉO – SOUMISSION FOND FORÊT 2025-MTV (2^E AFFICHAGE)

Attendu que la Municipalité de Barraute a publié un appel d'offre public, 2^e affichage, pour le Mont-Vidéo concernant la phase deux (2) du sentier de vélo de montagne ;

Attendu que nous avons reçu deux soumissions :

- Vallerex Inc au montant de 550 000 \$ taxes incluses.
- Foresterie Jaski au montant de 331 599,40 \$ taxes incluses.

Attendu que les soumissionnaires sont conformes aux exigences de l'appel d'offre public 2025-MTV ;

Attendu que ce projet est subventionné par le Fond Forêt auprès de la MRC d'Abitibi pour un montant total de 359 000 \$;

Attendu que ces travaux sont admissibles à la subvention du Fond Forêt de la MRC d'Abitibi ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu d'accepter la soumission de Foresterie Jaski au montant de 331 599,40 \$ \$ pour la phase deux (2) du sentier de vélo de montagne dans le cadre du Fond Forêt de la MRC d'Abitibi.

2025-0602-164

DÉMISSION ET ENGAGEMENT CHAUFFEUR DE CAMION / JOURNALIER

Attendu que suite à la démission de M. Michel Martin, embauché le mois dernier à titre de chauffeur de camion et journalier, la Municipalité de Barraute a dû procéder à l'embauche d'une autre personne pour combler le poste ;

Attendu que la municipalité avait reçu au préalable d'autres candidatures et plusieurs entrevues ont été passées, dont celle de Madame Geneviève Marmen ;

Attendu que la Municipalité de Barraute procède à l'embauche de Mme Marmen comme chauffeuse de camion et journalière aux travaux publics ;

Attendu qu'un salaire lui sera versé selon la Politique de ressources humaines à l'échelon 6 en tant que journalière-opératrice ;

Attendu qu'elle est en procédure d'acquisition de sa classe 3 ;

Attendu qu'une période de probation de trois (3) mois lui a été octroyée et a débuté le 18 mai dernier ;

Attendu que suite à sa période de probation, les assurances collectives, le fonds de pension et les soins dentaires et visuels lui seront offerts ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute confie le poste de chauffeuse de camion et journalière à Mme Geneviève Marmen selon les conditions salariales mentionnées ci-haut.

2025-0602-165

VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la période de vacances de la directrice générale du 13 au 26 juillet 2025.

MONT-VIDÉO – ANNULATION DE L'ENTENTE DE PROCÉDURE

Ce sujet est reporté à une autre séance.

VARIA

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne du Lac de Carufel demande où en est le dossier pour l'installation d'un lampadaire dans ce secteur.

2025-0602-166

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 20 h 37.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142, alinéa 2 du Code municipal.